



**LYCEE DES METIERS
D'ARTS APPLIQUES,
DU GENIE CIVIL ET DES ENERGIES**

**LIVRET D'ACCUEIL
DES FAMILLES**



SOMMAIRE

1- STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE	page	3
Calendrier des vacances scolaires 2024/2025	page	2
2- INFORMATIONS UTILES	page	4
Horaires des entrées/sorties et des cours	page	4
Informations Vie scolaire	page	5
Informations Lieux d'accueil	page	6
Période de formation en entreprise	page	7
Foire Aux Questions Externat	page	7

CALENDRIER

VACANCES SCOLAIRES 2024-2025

ZONE B AIX MARSEILLE

RENTREE SCOLAIRE DES ENSEIGNANTS	Vendredi 30 août 2024	
RENTREE SCOLAIRE DES ELEVES	Lundi 2 septembre 2024	
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
VACANCES DE NOEL	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
VACANCES D'HIVER	Samedi 8 février 2025	Lundi 24 février 2025
VACANCES DE PRINTEMPS	Samedi 5 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
VACANCES D'ETE	Samedi 5 juillet 2025	

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025

Les vacances débutent les jours indiqués et la reprise des cours se fait le matin des jours indiqués

1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

- Accueil Standard - Mme SCHLUCK - M. BAALAM	Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00 Mail du Lycée : ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr Privilégier les mails
NOM/SERVICES	PRISE DE RENDEZ-VOUS
- Proviseur - M. TRAMONI	Secrétariat de Direction
- Provisseurs Adjointes - Mme PERE Mme RAINONE	Secrétariat de Direction
- Secrétariat de Direction - Mme BIOT – Mme FERHOUM	Ligne directe : 04 91 10 07 04 Mail du Lycée : ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr Privilégier les mails
- Secrétariat Elèves LGT et SEP - Mme CLEMENT & Mme DE SOUSA VIOLANTE - Secrétariat post Bac - Mme UM	Lycée Général et Technologique : Ligne directe : 04 91 10 07 12 Lycée Section d'Enseignement Professionnel : Ligne directe : 04 91 10 07 17 Enseignement du Supérieur : Ligne directe : 04 91 10 33 52
- Conseillères Principales d'Éducation - Mme BOULCINA Mme BRAKHA Mme EL HAÏK Mme MESSAHEL Mme PACCINI	Vie scolaire de la Section Générale et Technologique - LGT : Ligne directe : 04 91 10 07 07 Ligne directe : 04 91 10 07 10 Vie scolaire de la Section d'Enseignement Professionnelle - SEP : Ligne directe : 04 91 10 07 27 Ligne directe : 04 91 10 07 11 Vie scolaire du Supérieur : Ligne directe : 04 91 10 07 10
- Infirmières - Mme ABED - Mme GEORGETON	Ligne directe : 04 91 10 07 49
- Assistante Sociale - Mme IFOURAH	Selon horaires et permanences : 04 91 10 07 00
- Psychologue de l'Éducation Nationale – - PSY EN - Mme GARABEDIAN Mme CHOUGUI	Sur rendez-vous avec QR Code Permanence au C.I.O : Centre d'Information et d'Orientation 17, rue Edmond Rostand - 13006 Marseille / 04 91 37 05 91
- Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - Mme GUETTAF	Sur rendez-vous. Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00
D.D.F. - M. PAOLASSO	Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00
- Adjointe au D.D.F - Mme SOLTANI	Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00
- Bureau Des Entreprises - BDE - Mme LOI	Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00
- Professeurs Documentalistes - CDI - Mme MOUSNY - Mme PRIEUR	Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00
Les Professeurs	Par le biais du carnet de correspondance, par Atrium, ou par mail, adressé au secrétariat de direction, à l'attention du Professeur concerné.
- Adjointe Gestionnaire - Mme MOUAFFEK	Standard de l'établissement : 04 91 10 07 00
- Secrétariat d'Intendance - Mme TRAMOND - Service Restauration & Internat - Mme TAZERART	Ligne directe : 04 91 10 07 05 Ligne directe : 04 91 10 07 41
Internat	04 91 10 07 33 (aux horaires de l'ouverture de l'internat uniquement) Mail : internat.lyc.diderot@ac-aix-marseille.fr Privilégier les mails

2. INFORMATIONS UTILES

Le Conseil Régional dote chaque élève de 2^{nde} d'une tablette numérique (notamment en remplacement des manuels scolaires).

Chaque élève doit posséder une adresse mail, et il est recommandé aux familles d'en avoir une également, pour veiller au suivi de leur enfant (accès à ATRIUM et à PRONOTE).

Ouverture des portes d'entrée du lycée

Les parents et visiteurs doivent obligatoirement se présenter au service d'accueil (loge) à l'entrée de l'Établissement, munis d'une pièce d'identité. Ils seront autorisés à entrer avec l'accord d'un personnel.

Les élèves ont l'obligation de présenter leur carnet de correspondance à l'entrée du Lycée

Sonneries et rythmes de cours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Matin

07h30 : ouverture du portail

07h55 Les élèves rejoignent leurs salles de cours et le portail est fermé.

08h00 Début du premier cours. Un accueil des retardataires est réalisé à 8h10. Ces derniers sont conduits en salle d'études et rejoindront la classe à l'heure de cours suivante.

08h55 Fin du premier cours

09h00 Début du second cours

09h55 Fin du second cours

09h55 Début de la récréation

10h05 Fin de la récréation

10h10 Début du troisième cours

11h05 Fin du troisième cours

11h10 Début du quatrième cours

12h05 Fin du quatrième cours

12h15 : fermeture du portail

Après-midi

13h15 : ouverture du portail

13h25 Les élèves rejoignent leurs salles de cours et le portail est fermé.

13h30 Début du premier cours. Un accueil des retardataires est réalisé à 13h40.

Ces derniers sont conduits en salle d'études et rejoindront la classe à l'heure de cours suivante.

14h25 Fin du premier cours

14h30 Début du second cours

15h25 Fin du second cours

15h25 Début de la récréation

15h35 Fin de la récréation

15h40 Début du troisième cours

16h35 Fin du troisième cours

16h40 Début du quatrième cours

17h35 Fin du quatrième cours

17h45 : fermeture du portail

Horaires des cours

Le lycée est ouvert aux élèves de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (et jusqu'à 19h00 pour les activités périscolaires sauf le vendredi).

L'accès au lycée pour les élèves est fermé 5 minutes avant le début des cours et entre 12h30 et 13h15. L'horaire officiel de chaque élève est inscrit et déterminé par son emploi du temps.

3. INFORMATIONS VIE SCOLAIRE

Fonctionnement des bureaux de Vie Scolaire

Les bureaux de vie scolaire sont ouverts de 7h30 à 17h45.
Lycée Général et technologique : 04 91 10 07 20 / 04 91 10 07 07
Lycée Professionnel : 04 91 10 07 27
Pôle étudiants : 04-91-10-07-10 / Internat : 04 91 10 07 33
Privilégier les mails : ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr

Absences, retards, dispenses et règles de vie

Absences

En cas d'absence de l'élève, il appartient aux parents de prévenir l'établissement par téléphone ou mail et de régulariser la situation en utilisant les feuillets détachables du carnet de liaison.

Un bilan régulier des absences est adressé aux familles.

Le carnet de liaison doit être visé par le service vie scolaire avant le retour en première heure de classe.

L'élève précédemment absent présente son carnet visé au professeur.

Une régularisation écrite trop tardive pourra être refusée.

Tout élève revenant en cours après une absence est tenu de se mettre à jour du travail effectué.

Toute absence ponctuelle en cours, en cours de journée, doit faire l'objet d'une décharge préalable.

Particularité : un élève interne ne peut s'absenter de cours sans **décharge écrite préalable** des responsables légaux, transmise au service Vie scolaire.

Retard

Aucun retard n'est accepté. En cas de retard, l'élève n'est pas accepté en cours ; une absence sera alors à justifier et l'élève pourra réintégrer les cours l'heure suivante.

Un accueil des retardataires est réalisé au portail à 8h10 et 13h40. Ces derniers sont conduits en salle d'études et rejoindront la classe à l'heure de cours suivante.

Absences Internat

Pour toutes absences, les parents doivent informer au préalable et par écrit les responsables de l'internat.

Pronote

Les renseignements sur la scolarité de l'élève (travail, absences, punitions, contacts avec les professeurs...) sont consultables sur le site du lycée onglet Pronote. Un code Pronote personnel destiné aux parents ainsi qu'à l'élève sera distribué courant septembre.

Dispenses et inaptitudes

En cas de dispense médicale pour les cours d'EPS ou d'atelier, l'élève doit présenter, pour signature, un certificat médical au professeur concerné, puis à l'infirmière, laquelle remplira le coupon de dispense dans le carnet de correspondance. L'élève devra enfin présenter son carnet à la vie scolaire.

Respect des biens publics et de l'environnement

Tout élève est tenu de préserver et de contribuer à la préservation du cadre de vie. Il s'engage à respecter les locaux, les matériels mis à disposition et le travail des personnels.

Hygiène et sécurité

Une tenue propre et correcte est exigée. Les tenues légères, décolletées et déplacées sont interdites. C'est une forme de respect envers tout membre de la communauté scolaire. Le port de toute coiffe est interdit à l'intérieur des bâtiments. La consommation de tabac, d'alcool comme de tout autre produit illicite et l'utilisation de la cigarette électronique sont interdites.

4. LES LIEUX D'ACCUEIL

Les lieux d'accueil des élèves sont des lieux de vie scolaire au sein de l'établissement. Tous les élèves doivent respecter le règlement intérieur. Il doit y régner le calme et le respect des autres élèves et personnels.

Le CDI

Horaires d'ouverture :

Le CDI est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h35.

La cafétéria

Une carte magnétique est à créditer auprès du service intendance/demi-pension. Des viennoiseries, des pizzas et autres boissons chaudes et froides y sont vendues.

Horaires d'ouverture :

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 15h45.

Le foyer des élèves

Il est ouvert à tous les élèves de l'établissement respectueux des locaux. La première et dernière heure de la journée sont réservées à l'accueil des élèves internes.

La salle d'étude et l'espace détente

La salle d'études accueille les élèves souhaitant travailler. Elle est encadrée par un Assistant d'Education. L'espace détente permet à 16 élèves (maximum) de lire, de jouer à des jeux de société, aux échecs..., d'effectuer des travaux de groupe



L'internat

Il est proposé en priorité aux élèves n'habitant pas Marseille sous condition d'avoir un correspondant habitant Marseille, et inscrits dans les filières spécifiques. Les locaux sont accessibles aux élèves inscrits et exclusivement aux horaires prévus dans le règlement intérieur de l'internat.

5. PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE PRINCIPES

Les périodes de formation en entreprise sont des moments pédagogiques à part entière.

La **recherche et le choix de l'entreprise relèvent de la responsabilité de l'élève, aidé et accompagné par l'équipe pédagogique.**

En période de stage, l'élève reste soumis à l'obligation d'assiduité et doit respecter les règles mises en place dans l'établissement.

Un élève sans stage à l'obligation de se présenter dans l'établissement tous les jours aux horaires qui lui seront indiqués.

Foire Aux Questions EXTERNAT

Inscription - Orientation

Comment se passe l'inscription au lycée ?

- Pour les élèves sortant de 3^{ème} : après les résultats d'affectation fin juin (AFFELNET), le lycée contacte les familles pour les informer et donner un rdv pour procéder à l'inscription la 1^{ère} semaine de juillet
- Pour les élèves extérieurs entrant en classe de 1^{ère} Technologique et Professionnelle : après les résultats d'affectation fin juin (AFFELNET), le lycée contacte les familles pour les informer et donner un rdv pour procéder à l'inscription la 1^{ère} semaine de juillet
- Pour les étudiants de BTS et DNMAD : après les résultats de PARCOURSUP, l'inscription se fait par télé service (dossier à télécharger). Ce dossier est à imprimer et à retourner une fois que l'étudiant a accepté définitivement la formation sur le site parcoursup.fr
- Pour les étudiants en DSAA, les modalités de candidature seront sur le site de l'établissement à partir de la journée porte ouverte

Est-ce qu'un stage passerelle est possible ? Comment s'y prendre ?

- Les stages « passerelle » sont possibles après avoir effectué une démarche auprès de l'équipe pédagogique, du Psychologue Education Nationale de l'établissement d'origine.

Y-a-t-il un conseiller d'orientation au lycée ?

- Oui, deux PSY EN (psychologue Education Nationale) assurent des permanences dans l'établissement. Les RDV se prennent grâce un QR Code . Une permanence se tient également au C.I.O. 17 rue E ROSTAND Marseille 6^{ème}, 04.91.54.46.46.

Mon enfant souhaite changer de classe ou de groupe, est-ce possible ?

- Oui, sur demande écrite et motivée de la famille et dans la limite des places disponibles et des options proposées après accord de la Direction

Lieu d'accueil et Vie Lycéenne

Est-ce que le lycée est bien desservi en transports en commun ?

- Oui, le lycée est situé près de la technopole Château-Gombert, il est desservi par la Ligne 1 du métro, et les bus 38 - 27 - 42 - B3A

Que propose l'établissement lorsque mon enfant n'a pas cours ?

- Sont à disposition des élèves la salle d'études, le CDI, la cafétéria, le foyer, la cour.

Est-ce que mon enfant est autorisé à quitter l'établissement ?

- Les élèves et étudiants sont autorisés à quitter l'établissement quand ils n'ont pas cours en respectant leur emploi du temps.
- Toute sortie d'élève ou d'étudiant pendant les cours doit être justifiée au préalable pour autorisation
- Toute sortie d'élève ou étudiant pour un motif d'urgence, est soumis à une autorisation parentale (décharge parentale à compléter sur place ou par mail)

Le lycée propose-t-il des clubs ? Pour qui ?

- Oui, il existe un club musique, un atelier théâtre, un atelier couture ...
Ces clubs s'adressent à tous les élèves et étudiants du Lycée, les élèves et étudiants peuvent proposer la création d'autres clubs par l'intermédiaire de la MDL (Maison des Lycéens)

Est-ce qu'il y a une aide aux devoirs, du soutien scolaire ?

- Des sessions de soutien scolaire sont organisées pendant les petites vacances, dispositif « Ecole Apprenante », les élèves s'inscrivent au préalable auprès des organisateurs et/ou leur professeur principal. Ce dispositif est gratuit.

Demi-pension - Cafétéria - Internat

Où peut-on se restaurer au sein de l'établissement ?

- Un service de restauration en self-service est proposé avec une réservation anticipée et obligatoire jusqu'à 60 jours (tarif 3,70 € par repas, et 3,60 € pour les élèves boursiers, tarifs indicatifs). L'inscription se fait auprès du service de restauration. Il est nécessaire de créer un compte sur l'espace famille restauration, compte qui doit être crédité au préalable. Deux bornes sont à la disposition des usagers pour créditer leur compte ou réserver ou annuler leur repas.
- Une cafétéria propose également, tout au long de la journée, un service de boissons chaudes et froides, des viennoiseries, des salades, fruits, sandwiches, pizzas... Il est nécessaire de posséder une carte « compte famille restauration » pour le paiement des consommations (voir au-dessus).

Comment faire une demande d'internat ?

- La demande d'internat se fait au moment de l'inscription ou en cours d'année en déposant un dossier dédié. Les élèves du LGT sont prioritaires en fonction de leur filière et de leur lieu d'habitation. Les étudiants peuvent également être accueillis en fonction des places vacantes. L'inscription se fait par trimestre (tout trimestre commencé est dû - tarif donné à titre indicatif : 1780 € l'année)

Contact – Communication

Mon enfant a perdu son carnet de correspondance, que faire ?

- Toute demande de renouvellement de carnet doit se faire par lettre des responsables légaux et fournir une photo d'identité à remettre au CPE.

Quelle différence entre Pronote et Atrium ? A quoi servent ces plateformes ?

- Atrium est une plateforme numérique qui permet aux élèves et aux familles d'être en lien avec le lycée, les équipes pédagogiques, et donne l'accès à certains outils notamment Pronote
- Pronote est une application de suivi de la scolarité des élèves (absences, résultats, punitions, sanctions, bulletins scolaires...). Cette application est accessible en se connectant à Atrium.

Je n'ai pas reçu mes codes parents d'accès à Pronote et Atrium. Comment puis-je les récupérer ?

- L'accès à Pronote se fait par l'espace numérique Atrium. Il n'y a que l'identifiant Atrium à connaître.
- Les codes d'accès à l'espace numérique Atrium sont transmis aux élèves et étudiants par les professeurs principaux en début d'année.
- Les codes d'accès à l'espace numérique Atrium sont transmis aux familles par mail en début d'année ainsi que lors des réunions parents-professeurs au mois de septembre.

Comment joindre l'établissement et les différents services ?

- Par téléphone au 04.91.10.07.00
- Par mail à l'adresse suivante : ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr (**privilégier les mails**)

Comment prendre rdv avec un membre des équipes pédagogiques et administratives ?

- Les familles peuvent demander un rdv au professeur concerné via Atrium (toute communication avec les enseignants se fait par Atrium) ou par le biais du carnet de correspondance de l'élève.
- Les personnels de Direction peuvent recevoir les familles sur rdv, à prendre auprès du secrétariat de Direction.
- Les CPE reçoivent les familles sur rdv, à prendre auprès du service vie scolaire

Comment contacter le service médico-social ?

- Les deux infirmières sont joignables par téléphone et peuvent organiser un rdv.
- L'assistante sociale reçoit les familles sur rdv.

Comment signaler et justifier l'absence de mon enfant ?

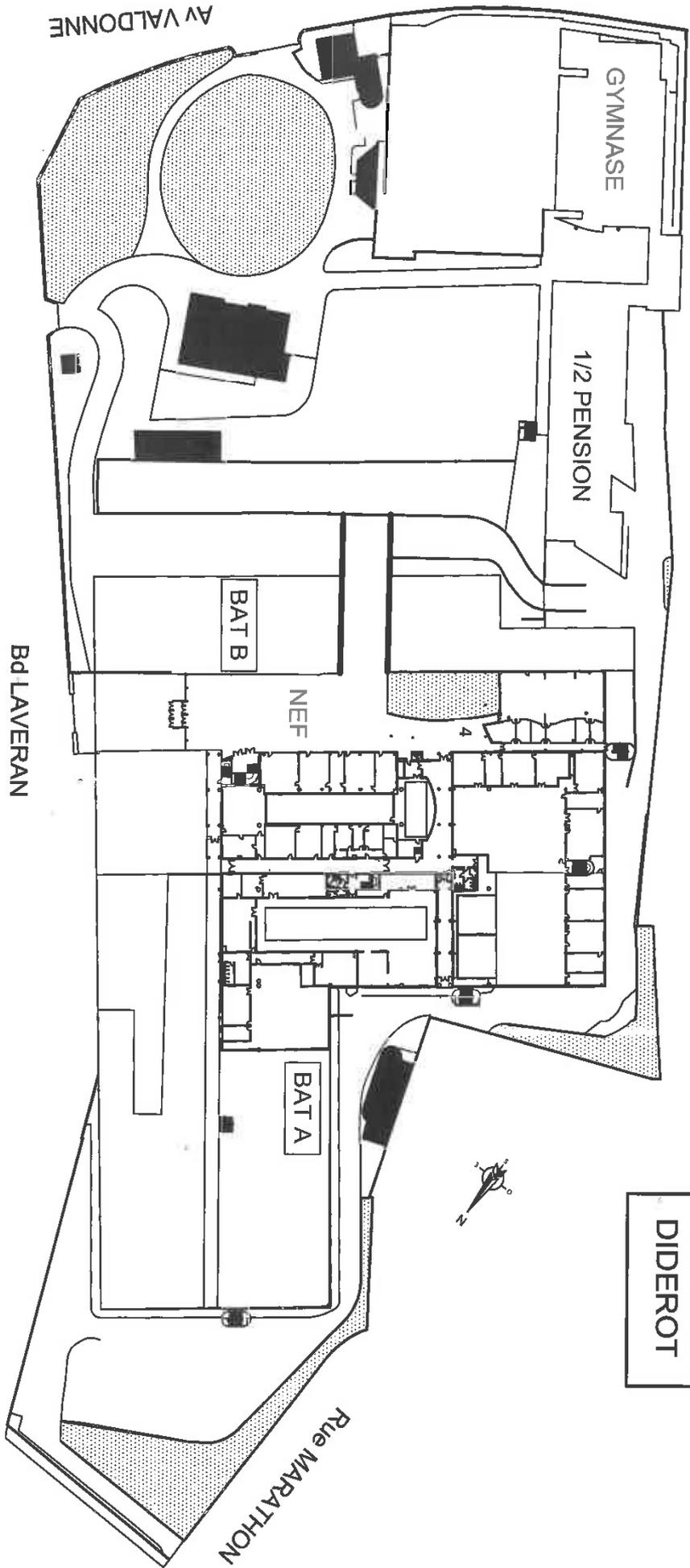
- Par téléphone pour signaler une absence,
- Par mail et par l'intermédiaire du carnet de correspondance pour justifier une absence.

Je ne reçois pas de SMS d'absence de mon enfant et/ou les bulletins et récapitulatifs d'absences par courrier. Comment y remédier ?

- S'adresser au secrétariat des élèves pour signaler le problème.

J'ai changé d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse mail, qui contacter pour effectuer le changement ?

- S'adresser au secrétariat des élèves pour modification en présentant un justificatif.



PLAN
DU
LYCEE
DIDEROT



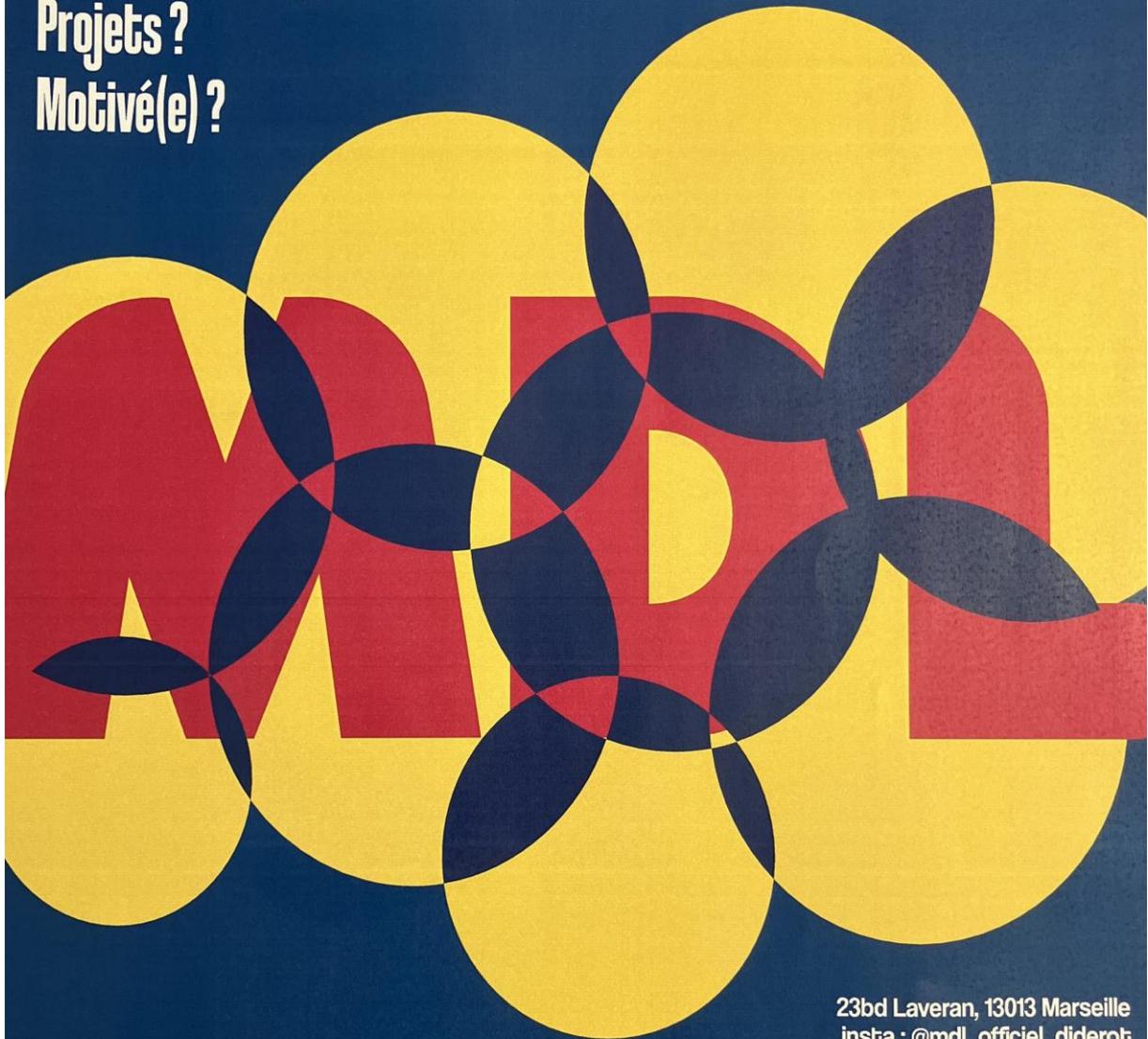
MDL

Idées d'aménagements ?

Projets ?

Motivé(e) ?

**MAISON
DES LYCEENS
DENIS DIDEROT**



**venez contribuer
pour améliorer VOTRE lycée**

**REJOIGNEZ
NOUS**

**En faisant un chèque de 10€ minimum (Sans maximum)
nous pourrons offrir à votre enfant des activités et
assurer son bien être dans l'établissement**

23bd Laveran, 13013 Marseille
insta : @mdl_officiel_diderot
mdl.officiel.diderot@gmail.com

**POUR LA CRÉATION
DE VOS PROJETS**

**Merci d'inscrire au dos
du chèque le nom
de votre enfant**



L'équipe des CPE sera heureuse de vous accueillir à la rentrée prochaine

Lycée D. DIDEROT

<http://www.lyc-diderot.ac-aix-marseille.fr>

Mail établissement : ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr